

N° 2026-033

## SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

### Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

### Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose  
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	--------------	------------------

**Date de publication :** 27 février 2026 au 27 avril 2026

La Communauté de communes les Versants d'Aime compte parmi ses effectifs un emploi permanent d'attaché principal, poste de responsable des ressources humaines, agent parti à la retraite.

Cet emploi est vacant depuis le 08 octobre 2025, un poste identique ayant été créé au sein de la Communauté de communes Les Versants d'Aime afin de pourvoir à son remplacement.

Aussi, le poste créé à la Communauté de communes les Versants d'Aime par délibération N° 099.06.2008 du 25 juin 2008 n'a plus lieu d'être. Il est donc proposé de le supprimer.

Le Comité Social Territorial sollicité sur ce dossier lors de sa séance du 18 février 2026, a émis un avis favorable sur cette suppression, à l'unanimité des membres présents.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant que l'emploi d'attaché principal est vacant et n'a plus lieu d'être,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

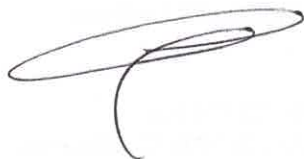
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 février 2026,

APPROUVE la suppression de l'emploi permanent d'attaché principal à temps complet créé par délibération n° 099.006.2008 du 25 juin 2008.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX